

RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PAFIO 2024

Unités d'aménagement : 081-51, 081-52, 082-51, 083-51,
084-51, 084-62 et 086-51

Consultation publique tenue du 22 janvier au 15 février 2024.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue
Écrit par Maxime Girard-Simmons
70, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

Téléphone : 819 763-3388
Télécopieur : 819 763-3216
Courriel : abitibi-temiscamingue.foret@mrnf.gouv.qc.ca

Photographie de la page couverture :

Daniel Spalding

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN 978-2-550-98247-0 (PDF)

Table des matières

CONTEXTE.....	2
Cadre légal.....	2
Objectifs de la consultation	2
Période et unités d'aménagement visées	3
Information rendue accessible	4
Bilan de la participation	4
SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER...5	
Région 08.....	2
UA 81-51 et 81-52.....	5
UA 82-51.....	8
UA 83-51.....	15
UA 84-51 et 84-62.....	17
UA 86-51.....	20
Conclusion.....	22
Annexes	23
Annonce de la tenue de la consultation	23
Avis public.....	24
Activité d'information tenue	27

Liste des abréviations et des sigles

BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement ¹
BMMB	Bureau de mise en marché des bois
COS	Compartiment d'organisation spatiale
FCMQ	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
LADTF	 <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i>
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
RADF	 <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État</i>
TFS	Territoire faunique structuré
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement
Zec	Zone d'exploitation contrôlée

Pour connaître la définition de différents **concepts forestiers** et du **vocabulaire fréquemment utilisé** par le personnel du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, consultez le glossaire forestier disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <https://glossaire-forestier.mffp.gouv.qc.ca/>.

CONTEXTE

CADRE LÉGAL

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques.

Cette loi exige que les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par celui de qui relève la composition et le fonctionnement de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1.

Le *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux* indique qu'à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le Ministère prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Ce rapport intègre la synthèse des commentaires présents dans le rapport de consultation produit par l'organisme responsable et les suites qu'il entend leur donner.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré a pour but de :

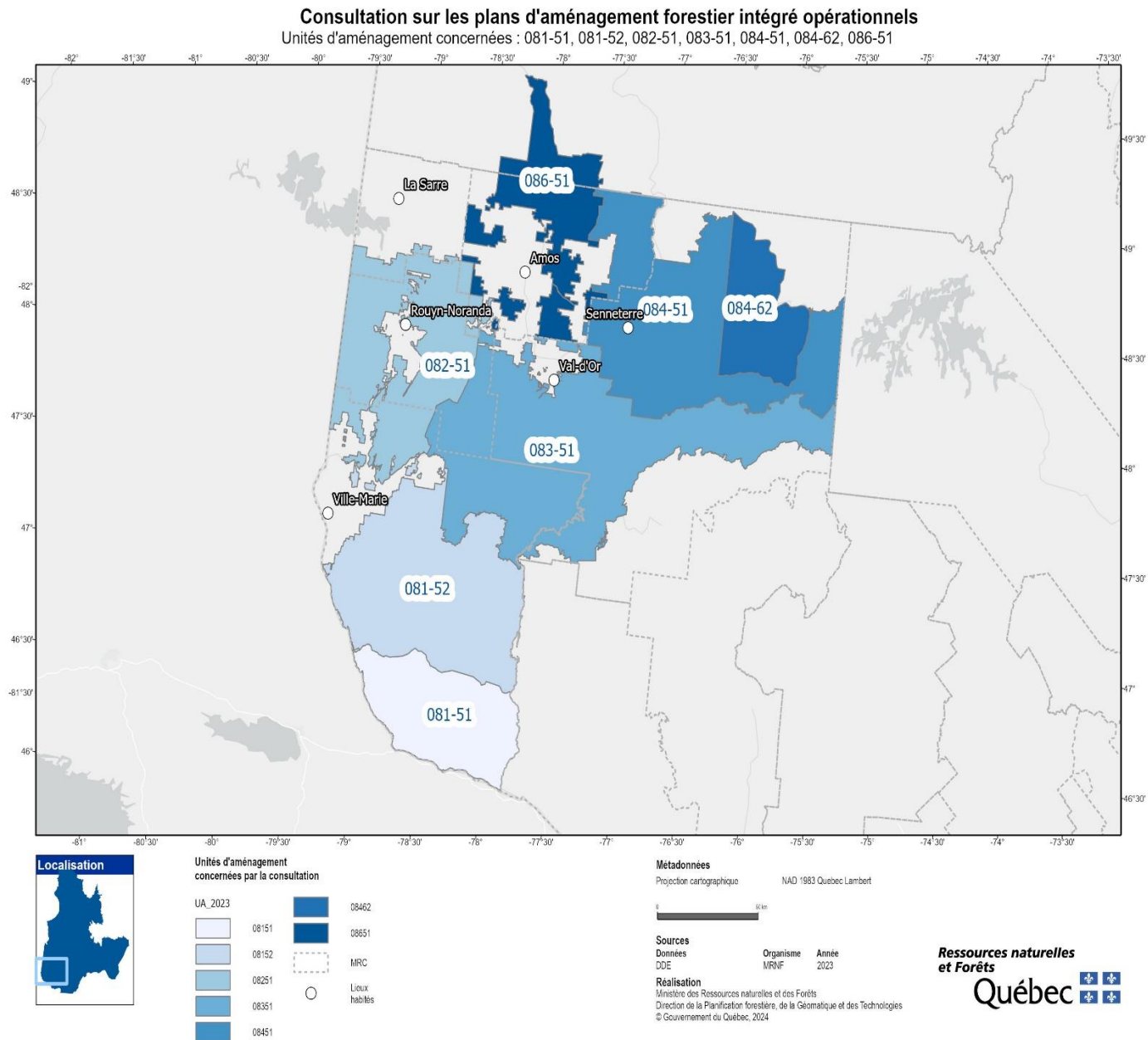
- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et intégrer, lorsque possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestiers;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

Source : *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux*, 2021.

PÉRIODE ET UNITÉS D'AMÉNAGEMENT VISÉES

Du 22 janvier au 15 février 2024, le gouvernement invitait la population à s'exprimer sur les modifications prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) des unités d'aménagement 081-51, 081-52, 082-51, 083-51, 084-51, 084-62 et 086-51.

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion de l'avis public présenté en annexe.



Carte 1 - Unités d'aménagement visées par la consultation

INFORMATION RENDUE ACCESSIBLE

Durant la période de la consultation, le Ministère a mis en ligne une carte interactive présentant les projets de modifications aux plans d'aménagement forestier pour lesquels il souhaitait consulter la population. Cette carte était diffusée sur le site du Ministère à la page [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#). La clientèle pouvait positionner sur la carte un point identifiant le lieu visé par son commentaire et le soumettre à l'aide d'un formulaire intégré.

Les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les PAFIO pouvaient communiquer avec les équipes du Ministère durant les heures d'ouverture.

Une fois la consultation publique terminée, les personnes qui désirent revoir les éléments qui ont fait l'objet de cette consultation peuvent les retrouver sur la carte des consultations antérieures disponible au lien suivant :

[PAFIO 2024 R08 \(gouv.qc.ca\)](#)

BILAN DE LA PARTICIPATION

Dans le cadre de la présente consultation publique, 91 répondants et répondantes ont transmis des commentaires au moyen du formulaire électronique. Au total, 223 commentaires ont été reçus, dont 139 émis par un organisme, une association ou une entreprise.

Tableau 1 : Nombre de répondants et répondantes ayant participé à la consultation publique

Répartition des commentaires reçus				
Unité d'aménagement	Nombre de répondants et répondantes ayant transmis au moins un commentaire		Total des commentaires	
	À titre personnel	Au nom d'un organisme	Nombre	%
08	1	3	4	2
081-51	1	5	6	3
081-52	3	13	16	7
082-51	50	71	121	53
083-51	14	6	20	9
084-51	4	22	26	12
084-62	1	7	8	4
086-51	10	12	22	10
Toutes les UA	84	139	223	100 %

SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER

Afin d'en faciliter le suivi, le MRNF préconise de résumer et de présenter chacun des commentaires reçus sous forme de tableau. Cette méthode facilite le repérage de l'information, tout en permettant de visualiser rapidement l'ensemble des préoccupations soulevées par les personnes qui ont participé à la consultation publique. Elle permet, du même coup, de prendre acte des éléments de réponse du MRNF et de connaître les mesures qui seront déployées.

Tableau 1 : Résumé des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner

RÉGION 08

Thème	Catégorie de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Localisation des travaux	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement	Un représentant d'une compagnie forestière informe le MRNF que des travaux de récolte sont prévus dans des massifs potentiels, des secteurs sensibles socialement et des zones de protection pour les captages d'eau. Ce sont tous des enjeux identifiés par la TLGIRT. À la suite de l'application de la « Dérogation à la lisière boisée de 30 m le long d'un corridor routier », la compagnie forestière souhaite que les enjeux soulevés soient pris en compte lors des discussions et des harmonisations avec l'ensemble des usagers. La compagnie a des préoccupations en ce qui concerne les habitats d'espèces menacées et vulnérables.	Le MRNF respectera les ententes avec la TLGIRT inscrites au PAFIT. Les enjeux soulevés par le public seront traités par des mesures d'harmonisation des prescriptions sylvicoles. Le MRNF collabore activement avec le MELCCFP pour définir des modalités pour la protection d'habitats fauniques identifiés par le CDPNQ.
Types de travaux sylvicoles	Autre	Un organisme environnemental soulève des préoccupations sur la connectivité pour la martre d'Amérique. Il recommande de tenir compte du domaine vital et de préférence de cette espèce dans le plan d'aménagement forestier, notamment en préservant au moins 50 % des superficies forestières pour un bloc de 10 km², d'éviter les	L'approche d'organisation spatiale de la récolte actuellement appliquée en sapinière s'appuie entre autres sur les besoins en habitat de la martre. Il n'est pas prévu d'ajouter d'autres échelles de contrainte pour l'instant. L'approche actuelle prévoit le maintien de forêts résiduelles fermées et leur répartition par entité de 1 000-2 000 ha.

Thème	Catégorie de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
		coupes à blanc et de limiter la superficie coupée en deçà de 30 %.	
Types de travaux sylvicoles	Autre	Un organisme environnemental offre plusieurs recommandations de modalités pour minimiser l'impact sur l'engoulevement bois-pourri et pour implanter des SFI pour cette espèce.	Il n'y a actuellement aucun site faunique d'intérêt convenu pour cette espèce. Néanmoins, le MRNF collabore avec le MELCCFP pour mettre en place des mesures et directives afin d'assurer la protection de l'engoulevement bois-pourri.
Type de travaux sylvicoles	Autre	Un organisme environnemental recommande de limiter les opérations forestières dans les quatre zones du secteur d'intervention potentiel collées à l'aire protégée. Il recommande de revoir la zone d'intervention le long de la partie sud-est du refuge biologique, par exemple en fixant un tampon de 50 m dans lequel il n'y aura pas de coupe.	Les refuges biologiques sont des outils de conservation qui relèvent du MRNF. La taille des refuges biologiques a été déterminée selon les objectifs de conservation poursuivis et ne nécessite pas l'application de zones tampons supplémentaires.
Infrastructure	Autre	Un organisme environnemental recommande de maintenir et d'améliorer la densité du couvert végétal et d'éviter la construction de chemins forestiers à l'intérieur du secteur d'intérêt du caribou, afin de diminuer la probabilité de circulation des loups.	Le MRNF investit et fournit un effort de restauration d'habitat en effectuant la fermeture de chemins dans les limites du plan d'aménagement du site faunique du caribou au sud de Val-d'Or. La majorité des chemins démantelés sont reboisés afin de restaurer l'habitat et de rendre plus difficile la circulation des prédateurs.
Autre	Villégiateur	Un villégiateur mentionne qu'il manque beaucoup d'information sur les coupes forestières déjà réalisées sur la carte interactive et que cela ne permet pas de faire des commentaires éclairés.	La carte interactive présente les chantiers potentiels des cinq prochaines années afin de recueillir les préoccupations; en conséquence, elle ne reflète pas les chantiers récoltés dans les années antérieures. Il est possible de voir l'historique des coupes sur le site Web de Forêt Québec (Forêt ouverte et intégration des données Gouvernement du Québec (quebec.ca)).
Autre	Représentant d'un territoire faunique structuré	Un représentant de la Fédération des pourvoiries demande qu'une entente complète soit conclue avec toutes les	La consultation publique du PAFIO tenue chaque année par le MRNF est le moment idéal pour les gestionnaires de pourvoiries d'exprimer leurs préoccupations, notamment en

Thème	Catégorie de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
		pourvoiries préalablement à toute émission d'autorisation de récolte et de travaux sylvicoles. Les préoccupations soulevées concernent notamment le réseau de chemins, la période des travaux, les superficies, les contours, les traitements prévus et la prévisibilité de l'impact de l'aménagement forestier sur les pourvoiries.	ce qui a trait aux accès, au réseau routier, aux périodes de travaux, aux superficies, aux contours et aux traitements prévus. Ces préoccupations permettent de convenir de mesures d'harmonisation, donc il n'est pas prévu que des ententes spécifiques soient conclues en parallèle aux consultations publiques.

UA 81-51 ET 81-52

Thème	Catégorie de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Localisation des travaux	Représentant d'un territoire faunique structuré	Un représentant d'une zec demande qu'une protection visuelle accrue soit appliquée sur des lacs très importants pour la zec.	Une rencontre a eu lieu pour clarifier la préoccupation. La planification plus détaillée prenant en compte la protection du paysage sera présentée dans une rencontre subséquente.
Localisation des travaux	Représentant d'un territoire faunique structuré	Un représentant d'une zec aimerait une certaine protection du paysage visible pour l'ensemble des chantiers qui sont adjacents à une rivière.	Une rencontre a eu lieu pour clarifier la préoccupation. La planification plus détaillée prenant en compte la protection du paysage sera présentée dans une rencontre subséquente.
Localisation des travaux	Représentant d'un territoire faunique structuré	Un représentant d'une zec informe le MRNF que plusieurs discussions et rencontres ont eu lieu concernant ce secteur au cours des dernières années et il demande de poursuivre les discussions concernant le paysage et la protection des chemins.	Une rencontre a eu lieu pour clarifier la préoccupation. La planification plus détaillée prenant en compte la protection du paysage sera présentée dans une rencontre subséquente. Une rencontre sera organisée avec le demandeur et les compagnies forestières afin de discuter de mesures opérationnelles qui pourraient être mises en place lors de la réalisation des travaux.
Localisation des travaux	Représentant d'un territoire faunique structuré	Un représentant d'une pourvoirie désire être consulté en privé pour tout aménagement planifié dans la pourvoirie ainsi qu'en périphérie de celle-ci.	Le MRNF a rencontré le demandeur pour l'informer de l'avancement des travaux dans le secteur.
Localisation des travaux	Adeptes de récréotourisme	Un club de motoneige demande au MRNF d'être informé de tous changements, car il veut faire une approche au lac. Il veut aussi être informé sur la localisation des chemins, car il veut augmenter leur accès au lac.	Une rencontre sera organisée avec le demandeur et les compagnies forestières cet automne afin de discuter de mesures opérationnelles qui pourraient être mises en place lors de la réalisation des travaux
Localisation des travaux	Acériculteur	Un acériculteur demande de prendre en compte le fait qu'il y a une érablière de chaque côté du traitement et qu'il faut	Le MRNF organisera une rencontre avec le demandeur afin de préciser ses préoccupations.

Thème	Catégorie de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
		faire attention à la régénération en érable.	
Type de travaux sylvicoles	Piégeur	Un piégeur aimerait connaître l'état de l'habitat de la martre pour son terrain de piégeage sur les superficies en consultation au PAFIO. Il veut pouvoir voir cette information sur les cartes ainsi que la connectivité des différents habitats de la martre.	Une rencontre a eu lieu pour informer le participant de l'état de la connectivité sur son terrain de piégeage. Le MRNF a modulé la coupe afin de protéger la ligne de trappe principale du demandeur.
Période de réalisation des travaux	Représentant d'un territoire faunique structuré	Un représentant d'une zec émet un commentaire d'ordre général et pour l'ensemble des secteurs en consultation sur les trois zecs identifiées. Il demande que l'ensemble des travaux forestiers, tant commerciaux que non commerciaux, soit idéalement suspendu durant la première semaine de chasse à l'original à la carabine.	La préoccupation liée à la période de réalisation des travaux est de nature opérationnelle. Elle sera transmise aux compagnies forestières concernées, qui veilleront à faire le suivi nécessaire avec le demandeur. L'entente d'harmonisation concernant les travaux non commerciaux, qui stipule de minimiser les travaux lors de cette période et de fournir un calendrier des travaux, sera maintenue.
Période de réalisation des travaux	Adepte de récréotourisme	Un club de motoneige demande d'être informé de la période et de la durée des travaux afin de pouvoir s'assurer de la préservation des sentiers, de la cohabitation et des mesures opérationnelles.	Une rencontre sera organisée avec le demandeur et les compagnies forestières cet automne afin de discuter de mesures opérationnelles qui pourraient être mises en place lors de la réalisation des travaux
Transport	Adepte de récréotourisme	Un club de motoneige informe le MRNF qu'il y a des sentiers dans ce secteur. Il est inquiet quant au fait que, si les travaux se font l'hiver, les sentiers pourraient être utilisés pour sortir le bois. Il veut harmoniser avec les compagnies forestières pour éviter tout accident.	Une rencontre annuelle est prévue à l'automne avec le MRNF, le club et les compagnies forestières pour présenter le calendrier de récolte et convenir, au besoin, de mesures opérationnelles.
Infrastructure	Villégiateur	Un villégiateur informe le MRNF que, selon la carte interactive, il semble qu'il n'y aura pas de coupe forestière à proximité de son secteur de chasse qui	Le MRNF confirme qu'il n'y a effectivement aucune coupe prévue à court terme actuellement dans le secteur identifié.

Thème	Catégorie de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
		se situe près du petit lac tout près de la zec. De plus, il y a un petit pont sur le chemin à peu près au 10 ^e kilomètre. Le villégiateur demande si ce pont sera entretenu.	Il n'y a pas d'activité forestière prévue dans le secteur contenant le pont identifié. Le pont et le chemin ne seront donc pas entretenus par les compagnies forestières.
Autre	Représentant d'un territoire faunique structuré	Un représentant d'une zec demande que les mesures d'harmonisation convenues en 2019 soient reconduites.	Les harmonisations convenues en 2019 ont été reconduites comme demandé.
Autre	Représentant d'un territoire faunique structuré	Un représentant d'une pourvoirie a des préoccupations concernant la superficie de la récolte, la planification à long terme des chemins forestiers, la qualité du paysage et la qualité des habitats fauniques sur le territoire.	Des ententes d'harmonisation ont été convenues pour les chantiers identifiés. Une rencontre sera organisée avec le demandeur et les compagnies forestières cet automne afin de discuter des mesures opérationnelles qui pourraient être mises en place lors de la réalisation des travaux.
Autre	Représentante d'un territoire faunique structuré	Une représentante d'une association de pourvoiries soulève des préoccupations concernant notamment le réseau de chemins et leur impact sur l'ouverture du territoire, la période des travaux, le paysage, les superficies, les contours, les traitements prévus et le maintien de l'habitat de l'original.	Les préoccupations concernant le paysage, l'habitat de l'original, la limitation des accès et la quiétude de la clientèle sont tous des éléments qui ont été abordés avec le propriétaire de la pourvoirie. Des mesures d'harmonisation ont été entendues avec le propriétaire.
Autre	Piégeur	Un piégeur demande des renseignements sur les travaux prévus sur les terrains de trappe identifiés.	Le MRNF a rencontré le demandeur pour fournir les renseignements demandés.

Thème	Catégorie de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Localisation des travaux sylvicoles	Villégiateur	Une association de riverains demande que les mêmes critères appliqués par le MRNF pour la consultation du secteur en 2023 soient utilisés pour tous les secteurs en consultation à l'ouest du lac lors de la réalisation de la planification. Ces critères incluent le respect de l'entente paysage, la récolte exclusive des peuplements affectés par la TBE, la protection des sols et des milieux humides.	Les critères appliqués en 2023 étaient dus à un SFI de cerf de Virginie à proximité. Les secteurs présentement en consultation n'étant pas à proximité de ce SFI, les modalités de 2023 ne seront pas nécessairement applicables. Par contre, les modalités de l'entente paysage (voir le PAFIT) seront respectées. De plus, le <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État</i> prévoit des modalités pour la protection des sols et des milieux aquatiques, riverains et humides. Les superficies en consultation ne sont pas incluses dans un plan spécial TBE, en conséquence toutes les essences désirées pourront être récoltées. Une rencontre sera organisée avec le demandeur et les compagnies forestières cet automne afin de discuter des mesures opérationnelles qui pourraient être mises en place lors de la réalisation des travaux.
Localisation des travaux	Villégiateur	Un villégiateur demande qu'une bande ne soit pas coupée en bordure du chemin d'accès du camping de façon à ne pas dénaturer l'activité de villégiature.	Les modalités de l'entente paysage (voir le PAFIT) seront respectées, mais il n'y a pas de bande de protection intégrale prévue. Une rencontre sera organisée avec le demandeur et les compagnies forestières afin de discuter des mesures d'harmonisation qui pourraient être mises en place lors de la réalisation des travaux.
Localisation des travaux	Villégiateur	Un villégiateur informe le MRNF qu'effectuer des coupes dans ce secteur aurait pour effet de détruire des sentiers piétonniers utilisés. Il demande que des bandes ou aires de protection soient prévues pour la rive du lac, les sentiers et le camping.	Si les sentiers sont reconnus et inscrits au registre du MRNF, une bande de protection de 30 m de chaque côté est prévue. Une rencontre sera organisée avec le demandeur et les compagnies forestières afin de discuter des mesures d'harmonisation qui pourraient être mises en place lors de la réalisation des travaux.

Thème	Catégorie de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Localisation des travaux	Villégiateur	Un villégiateur demande le rétablissement de la bande riveraine de protection pour la martre autour du lac, telle qu'elle avait été approuvée il y a plus de 5 ans.	La bande de protection peut être relocalisée au fil du temps comme convenu avec l'association des trappeurs. Dans le cas présent, le corridor a été déplacé pour permettre l'accès aux sapins.
Localisation des travaux	Adepte de récréotourisme	Un gestionnaire de territoires protégés désire s'assurer que l'entente paysage sera respectée dans l'ensemble de la zone prévue, surtout pour des travaux à proximité des routes visibles des différents points de vue.	Les modalités de l'entente paysage (voir le PAFIT) seront respectées.
Localisation des travaux	Piégeur	Un piégeur aimerait conserver des corridors de circulation faunique et maintenir la qualité de la trappe. Il veut être informé de la période de réalisation des travaux. Il aimerait préserver les cèdres, qui sont parfois en forte concentration localisée. Il demande de protéger ses sentiers de trappe.	Étant donné la présence de récolte antérieure sur le terrain de trappe, le MRNF accepte de préserver des corridors fauniques afin de maintenir la qualité de la trappe. Les zones à préserver seront établies en collaboration avec le MELCCFP. Le MRNF a informé le demandeur que le cèdre n'est pas une essence désirée par l'industrie et qu'il ne sera pas récolté, sauf si cela est nécessaire pour des mesures opérationnelles. Le MRNF accepte tout de même d'établir des îlots de rétention autour des zones avec une haute concentration de cèdres. Le MRNF organisera une rencontre avec le demandeur et la compagnie forestière pour établir des mesures d'harmonisation opérationnelles comme la protection des sentiers de trappe.
Localisation des travaux	Adepte de récréotourisme Chasseur Piégeur Clientèle municipale Représentant d'un territoire faunique structuré Villégiateur	Il y a plusieurs préoccupations concernant la protection du paysage.	Les modalités de l'entente paysage (voir le PAFIT) seront respectées.

Thème	Catégorie de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Localisation des travaux	Adepte de récréotourisme Chasseur Piégeur Clientèle municipale Représentant d'un territoire faunique structuré Villégiateur	Il y a quelques préoccupations concernant la récolte dans les sites fauniques d'intérêt.	Les modalités des SFI seront respectées.
Période des travaux	Représentant d'un territoire faunique structuré	Un pourvoyeur a des préoccupations relativement à la période des travaux et à la réfection des chemins. Le pourvoyeur demande si c'est possible que les arbres abattus pour le défrichage des chemins puissent être utilisés comme bois de chauffage.	Une rencontre sera organisée avec le demandeur et les compagnies forestières cet automne afin de discuter des mesures opérationnelles qui pourraient être mises en place lors de la réalisation des travaux. Un permis est nécessaire pour récupérer du bois de chauffage, même si une mesure d'harmonisation est convenue avec la compagnie forestière pour obtenir le bois.
Période de réalisation des travaux	Villégiateur	Un villégiateur demande que seuls des chemins d'hiver soient utilisés et que ceux-ci soient à une plus grande distance de la rive comme convenu dans les consultations précédentes.	L'entente d'harmonisation convenue est toujours en vigueur.
Période de réalisation des travaux	Villégiateur	Un villégiateur identifie ce qu'il croit être un site de fraie du doré. Il demande que les chemins soient seulement de classe hiver et qu'ils soient à une plus grande distance afin d'éviter l'accès.	Le site de fraie a été envoyé au MELCCFP pour l'authentifier; le cas échéant, des mesures de protection pourraient être appliquées.
Superficie des travaux	Villégiateur	Un groupe de citoyens exprime des inquiétudes concernant l'étendue des coupes présentées sur la carte interactive, notamment en ce qui concerne la quiétude et le paysage.	Le MRNF a organisé une rencontre avec la municipalité et les citoyens intéressés. Il a présenté une planification plus avancée qui prenait en compte les préoccupations reçues. Les citoyens sont satisfaits des mesures proposées par le MRNF.
Superficie des travaux	Villégiateur	Un villégiateur demande la reconduction de la protection de la forêt ancienne. Donc, à l'intérieur du périmètre, le villégiateur demande qu'il n'y ait aucune coupe de bois.	Le MRNF contactera le demandeur afin de lui suggérer des mesures d'harmonisation possibles permettant d'intégrer ses préoccupations.

Thème	Catégorie de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Superficie des travaux	Adepte de récréotourisme	Un gestionnaire de territoires protégés mentionne qu'une zone tampon de 60 mètres autour du parc doit être préservée comme prescrit dans le RADF. Le gestionnaire dit qu'à des fins de conservation et de connectivité écologique, il serait pertinent d'augmenter la taille de la zone tampon afin de ne pas enclaver le territoire au travers de coupes forestières et autres activités commerciales ou industrielles. Le gestionnaire demande au minimum qu'une bande de 500 mètres soit préservée. Le gestionnaire précise aussi que, lors de travaux sylvicoles en bordure d'un territoire protégé ou de toute autre zone de conservation, on devrait toujours avoir en tête de préserver un corridor écologique assez large pour connecter les milieux naturels entre eux.	Le RADF sera respecté. La zone de protection ne sera pas augmentée à 500 m. Cela dit, en plus du 60 m prévu au RADF, les cibles d'aménagement qui encadrent la répartition et la configuration des forêts résiduelles au COS garantiront le maintien d'une connectivité en périphérie du parc.
Superficie des travaux	Autre	Un organisme de bassin versant s'inquiète de l'impact de l'aménagement forestier sur la qualité de l'eau du secteur. L'organisme aimerait voir la planification une fois qu'elle sera plus avancée pour voir l'envergure des travaux. L'organisme informe le MRNF qu'il y a quelques projets en lien avec la présence de Planktothrix dans le lac Finalement, l'organisme déclare qu'il faudrait effectuer une réflexion sur les consultations du PAFIO à long terme afin de mieux évaluer l'impact des	Les modalités appliquées par l'entente d'esker (voir le PAFIT) seront respectées. Une rencontre sera organisée avec le demandeur et les compagnies forestières à l'automne afin de discuter de mesures d'harmonisation qui pourraient être mises en place lors de la réalisation des travaux. L'objectif de la consultation publique du PAFIO est de récolter les préoccupations à petite échelle. Les préoccupations de plus grande échelle pourraient être prises en considération dans leur globalité dans le cadre du PAFIT. La TLGIRT est la place de choix pour faire des propositions de nature plus stratégique qui pourront être mises dans le PAFIT.

Thème	Catégorie de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
		interventions à venir sur un bassin versant.	
Type de traitement sylvicole	Adepte de récréotourisme	Un club de motoneige demande de laisser une bande de protection de chaque côté du sentier de motoneige.	Le MRNF organisera une rencontre avec le demandeur et la compagnie forestière une fois que la planification sera plus avancée.
Type de traitement sylvicole	Clientèle municipale	Une municipalité demande d'obtenir la planification fine dans le secteur du lac et elle aimerait savoir s'il y a eu des changements.	Les documents demandés ont été envoyés. Il n'y a pas eu de changement depuis 2023.
Transport	Adepte de récréotourisme	Un parc national informe le MRNF qu'aucun transport forestier ne sera permis à l'intérieur du parc. La création de chemins pour accéder du parc au site de coupe ne sera pas autorisée par le parc.	Le MRNF a transmis l'information aux compagnies forestières afin qu'elles en tiennent compte.
Transport	Adepte de récréotourisme	Des clubs de motoneige ont des préoccupations concernant la qualité des sentiers, la période des travaux et la cohabitation lors du transport de bois.	Les compagnies forestières feront une rencontre d'harmonisation opérationnelle avec les clubs lorsque la planification des travaux sera plus avancée.
Transport	Clientèle municipale	Une municipalité s'oppose à l'idée que le transport de bois se fasse sur la cyclovoie.	Il est interdit pour les camions de récolte de circuler sur la cyclovoie. Le MRNF a transmis cette information aux compagnies forestières.
Autre	Adepte de récréotourisme Chasseur Piégeur Clientèle municipale Représentant d'un territoire faunique structuré Villégiateur	Beaucoup de préoccupations ont été exprimées concernant des mesures opérationnelles, telles que les suivantes : - implantation, réfection, amélioration et entretien de chemins; - sécurité, accès et cohabitation sur les chemins; - période des travaux; - obtention des calendriers des travaux; - protection de l'infrastructure déjà présente.	Les préoccupations d'ordre opérationnel, telles que la période de réalisation des travaux ou l'utilisation des chemins, doivent être coordonnées avec les compagnies forestières. Une rencontre sera organisée avec chaque demandeur et les compagnies forestières lorsque la planification sera plus avancée afin de discuter des mesures d'harmonisation qui pourraient être mises en place.

Thème	Catégorie de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Autre	Adepte de récréotourisme Chasseur Piégeur Clientèle municipale Représentant d'un territoire faunique structuré Villégiateur	Plusieurs préoccupations ont été exprimées concernant des secteurs qui ne seront pas récoltés dans les prochaines années.	Le MRNF informe chaque demandeur que la planification plus détaillée pour la récolte et les chemins n'est pas finalisée dans les secteurs identifiés. Afin de préciser les préoccupations, le MRNF organisera une rencontre avec le demandeur et la compagnie forestière une fois que la planification affectera le secteur d'intérêt.
Autre	Villégiateur	Une association de riverains demande d'être informée si des ajouts sont faits à la superficie consultée. Elle veut aussi confirmer que les harmonisations déjà conclues seront respectées. L'association demande de repousser d'une année les travaux dans un secteur. L'association demande aussi de rencontrer les compagnies forestières pour avoir des mesures d'harmonisation opérationnelles.	Si des agrandissements sont prévus pour des secteurs de récolte, ils seront soumis à des consultations publiques conformément aux exigences légales. Les harmonisations précédemment convenues seront respectées. Le MRNF organisera une rencontre avec le demandeur et la compagnie forestière quand la période des travaux sera connue.
Autre	Clientèle municipale	Une municipalité informe le MRNF que le secteur est grandement consulté depuis deux ans et que plusieurs sites en consultation se trouvent dans le bassin versant du lac. La ville aimerait connaître les mesures d'harmonisation qui seront mises en place pour atténuer les effets des activités forestières dans le secteur.	Les harmonisations convenues avec les tiers seront transmises comme demandé.
Autre	Chasseur	Un chasseur désire être informé de la planification au sud du lac.	Le MRNF transmettra l'information désirée par le demandeur dès que la planification sera plus détaillée.
Autre	Chasseur	Un chasseur mentionne qu'il serait très intéressant de pouvoir voir les couches des peuplements forestiers, y compris leur composition en essences et leur âge. Selon le chasseur, la cartographie actuelle ne représente pas bien les	Il est possible de voir les compositions d'essence et d'âge sur le site Web de Forêt Québec (Forêt ouverte et intégration des données Gouvernement du Québec (quebec.ca)).

Thème	Catégorie de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
		classes d'âge réelles dans ce secteur. Il précise également que plusieurs portions sont en bouleau blanc trop immature pour la récolte. Il mentionne qu'il y a un peuplement forestier exceptionnel. Le chasseur a des préoccupations concernant les chemins forestiers, l'ouverture du territoire et l'impact sur l'environnement. Il suggère d'utiliser des chemins d'hiver afin de protéger les sols, les milieux humides et les traverses de cours d'eau. Le chasseur demande une analyse des habitats préférentiels de l'orignal dans ce secteur.	Les secteurs consultés sont grossiers afin que les utilisatrices et utilisateurs du territoire puissent faire part de leurs préoccupations. Un raffinement de la planification sera réalisé à la suite de leur analyse. La superficie qui résultera de cet exercice sera ainsi moindre que celle consultée. Le MRNF demande d'avoir un tracé GPS de la zone identifiée par le demandeur afin de soumettre l'information pour analyse à la Direction de la protection des forêts. Les classes de chemins construits ou améliorés sont déterminées en fonction des conditions de terrain et selon les volumes de bois récolté. Il n'y a pas d'analyse faite spécifiquement pour l'orignal dans ce secteur. L'aménagement écosystémique permet d'assurer le maintien de toutes les espèces présentes sur le territoire.
Autre	Villégiateur	Un villégiateur demande qu'il n'y ait aucune coupe dans ce secteur puisque l'érable rouge est très rare au nord du 48 ^e parallèle.	Le MRNF informera le demandeur que l'érable rouge n'est pas une essence désirée par l'industrie et qu'il ne sera pas récolté, sauf si cela est nécessaire pour des mesures opérationnelles.

UA 83-51

Thème	Catégorie de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Localisation des travaux	Chasseur	Un chasseur demande d'éloigner les chemins et blocs de coupe le plus possible de son camp et des quatre barrages de castor à proximité. Le chasseur a une préoccupation relativement à l'ouverture du territoire par les chemins forestiers.	Le MRNF a tenu une rencontre d'harmonisation pour préciser les préoccupations. L'harmonisation déjà existante est reconduite. Ces mesures prévoient des relocalisations de blocs de coupe à proximité du camp de chasse ainsi qu'à proximité d'un des barrages de castor. Les demandes en lien avec les chemins sont en cours d'analyse par le représentant de l'industrie qui fera un suivi ultérieurement.
Période de réalisation des travaux	Représentant d'un territoire faunique structuré	Un représentant de la zec fait un commentaire général concernant l'ensemble des secteurs en consultation dans les zecs identifiées. Il demande que tous les travaux forestiers, qu'ils soient commerciaux ou non commerciaux, soient idéalement suspendus durant la première semaine de chasse à l'original à la carabine, afin de ne pas nuire à l'expérience et à la quiétude des chasseurs en forêt.	Le MRNF est conscient de l'importance de la première semaine de chasse et informera le demandeur à l'avance si des travaux sylvicoles non commerciaux doivent être réalisés sur le territoire de ces zecs. Dans la mesure du possible, ces travaux s'effectueront en dehors de la période ciblée pour la chasse à l'original. Une rencontre sera organisée avec le demandeur et les compagnies forestières afin de discuter de mesures opérationnelles qui pourraient être mises en place lors de la réalisation des travaux.
Type de travaux sylvicoles	Villégiateur	Un villégiateur mentionne que la végétation repousse naturellement sur le chemin forestier et qu'il l'entretient comme sentier de motoneige pour accéder au lac en sécurité.	Dans le cadre des travaux de restauration de l'habitat du caribou, il est prévu de démanteler des chemins forestiers. Seuls les chemins d'accès principaux menant à un bail seront maintenus. Étant donné que ce chemin se régénère naturellement et de manière adéquate, il ne sera pas nécessaire d'effectuer des travaux de fermeture.
Transport	Adepte de récréotourisme	Un club de motoneige mentionne que les travaux d'amélioration, d'implantation et de réfection de chemins prévus dans ces secteurs auront des impacts sur les sentiers de motoneige.	Comme convenu dans une harmonisation antérieure sur la cohabitation sécuritaire, les compagnies forestières présenteront les chantiers au club lorsqu'ils seront planifiés plus finement.

Thème	Catégorie de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
		Il souhaite être avisé de la période d'exécution des travaux et harmoniser avec les compagnies forestières au besoin concernant la façon de préserver le sentier intact et praticable.	
Infrastructure	Villégiateur Chasseur	Plusieurs participants expriment des préoccupations quant à la fermeture des chemins dans le secteur d'intérêt pour les caribous.	Dans le cadre des travaux de restauration de l'habitat du caribou, il est prévu de démanteler des chemins forestiers. Seuls les chemins d'accès principaux menant à un bail seront maintenus.
Infrastructure	Chasseur	Un chasseur a une préoccupation concernant une fermeture de chemin qui donne accès à la descente de bateau.	Aucun chemin menant à des descentes de bateau reconnues par le MRNF ne sera fermé.
Infrastructure	Chasseur	Un chasseur informe le MRNF qu'il est en accord avec la fermeture de ce chemin, puisque celui-ci sert de ravage pour les orignaux en hiver.	Le MRNF prend bonne note du commentaire.
Infrastructure	Représentant d'un territoire faunique structuré	Un représentant d'une pourvoirie a une préoccupation concernant l'accès au territoire de la pourvoirie causé par les chemins forestiers. Par conséquent, il demande d'utiliser le chemin principal de la pourvoirie pour le transport du bois.	Les préoccupations d'ordre opérationnel, comme la période de réalisation des travaux ou les chemins, doivent être harmonisées avec les compagnies forestières. Une rencontre sera organisée avec le demandeur et les compagnies forestières afin de discuter des mesures opérationnelles qui pourraient être mises en place lors de la réalisation des travaux.

UA 84-51 ET 84-62

Thème	Catégorie de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Localisation des travaux	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement	Une compagnie forestière informe le MRNF qu'il y a des forêts à haute valeur de conservation dans plusieurs des secteurs du PAFIO. Elle dit qu'il faut s'assurer de respecter les modalités prévues. La compagnie mentionne qu'une portion du PAFIO empiète sur un refuge biologique adjacent.	Le MRNF confirme que les modalités de perturbation maximale et de chemins d'hiver sont respectées dans les forêts à haute valeur de conservation. Les entreprises forestières devront fournir au MRNF davantage de précisions sur les « hautes valeurs de conservation » pour que des modalités plus précises soient déterminées. La carte interactive peut présenter des suppositions de refuges biologiques, par contre ceux-ci seront retirés lors de la finalisation de la planification des chantiers.
Localisation des travaux	Clientèle municipale	Une municipalité demande une analyse paysagère approfondie pour la zone résidentielle. La municipalité mentionne qu'il est crucial de respecter les exigences du plan d'aménagement, qui requiert une zone tampon forestière minimale de 200 mètres. Cette démarche est d'autant plus nécessaire dans ce secteur montagneux, où il convient de minimiser l'impact visuel.	Le MRNF présentera une analyse du paysage lors d'une prochaine rencontre. Il est cependant important de noter que les modalités dans la zone de 200 m autour de la route ne sont pas des protections intégrales et que la récolte y est permise. Toutefois, le MRNF s'efforcera de minimiser l'impact sur le paysage.
Localisation des travaux	Adeptes de récréotourisme	Un club de motoneige aimerait rencontrer le MRNF pour regarder l'ensemble du PAFIO ayant potentiellement un impact sur ses activités.	Une rencontre a été organisée avec le demandeur et les compagnies forestières. Des ententes d'harmonisation ont été convenues.
Localisation des travaux	Piégeur	Un piégeur a des préoccupations relativement aux travaux qui pourraient avoir lieu sur son terrain de trappe.	La planification a été modulée afin de laisser en place des peuplements permettant d'atteindre les cibles d'aménagement écosystémique qui assurent le maintien des habitats fauniques de qualité.
Type de traitement sylvicole	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement	Une compagnie forestière mentionne que le paysage sera affecté autour d'un sentier de raquettes. La compagnie suggère de récolter un maximum de	Le MRNF a informé le demandeur qu'il n'y a qu'un seul bloc de coupe supérieur à 10 ha dans ce secteur et qu'en raison de la forme de ce bloc, l'impact visuel devrait être atténué.

Thème	Catégorie de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
		10 ha par bloc de coupe dans le paysage visible.	
Type de traitement sylvicole	Représentant ou représentante d'un territoire faunique structuré	Une pourvoirie a une préoccupation considérant des coupes visibles autour d'un lac très important pour elle.	Une analyse du paysage a été réalisée autour du lac. Des mesures d'atténuation ont été mises en place afin de maintenir une qualité visuelle.
Période de réalisation des travaux	Villégiateur	Un villégiateur demande d'être informé, au moment de la vente d'un secteur par le BMMB, des intentions de l'acquéreur concernant ce chantier (date, saison d'exploitation, ouverture des chemins).	Les préoccupations exprimées sont de nature opérationnelle et elles ont été transférées au représentant des compagnies forestières. Des harmonisations ont été convenues et seront intégrées dans le chantier BMMB concerné.
Période de réalisation des travaux	Villégiateur	Un villégiateur et un propriétaire de pourvoirie ont une préoccupation relativement à la réparation d'un pont, ainsi qu'à la période et à l'ampleur des travaux.	Le MRNF a tenu une rencontre pour présenter au demandeur les différents travaux prévus dans le secteur.
Transport	Clientèle municipale	Une municipalité souhaite réduire au strict minimum le trafic de véhicules lourds sur l'esker, qui est une source cruciale d'eau potable pour la ville.	Les compagnies forestières confirment que la circulation des véhicules lourds contournera l'esker qui sert de source d'eau potable à la ville.
Transport	Clientèle municipale	Une municipalité mentionne qu'il est essentiel de garantir le respect du parcours suggéré pour les quads dans le cadre de l'attribution d'un droit de passage pour le sentier de quad.	Le MRNF contactera le club de quad pour convenir d'une rencontre spécifique au sujet du sentier identifié.
Infrastructure	Villégiateur	Un villégiateur demande que le chemin menant à son camp de chasse soit protégé.	Une rencontre a été organisée avec le demandeur. Une entente d'harmonisation a été convenue pour protéger le sentier d'accès lors des travaux sylvicoles non commerciaux.
Infrastructure	Villégiateur	Un villégiateur demande de recevoir le plan de coupe et des travaux de construction de chemins et de ponts. Il demande quand il pourrait obtenir le plan détaillé des opérations.	Une rencontre a été tenue avec le demandeur pour lui présenter le plan détaillé des opérations.

Thème	Catégorie de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Infrastructure	Représentant ou représentante d'un territoire faunique structuré	Une pourvoirie a des préoccupations concernant l'ouverture de son territoire par la création de nouveaux chemins forestiers et demande que les transports utilisent les chemins déjà existants.	Ces préoccupations sont de nature opérationnelle et ont été transmises aux compagnies forestières qui feront le suivi avec le demandeur.
Autre	Clientèle municipale	Une municipalité mentionne que la récupération des bois brûlés pour leur transformation en biomasse forestière permet non seulement d'optimiser le rendement de nos forêts publiques, mais également de préserver l'espace forestier, ouvrant la voie à une gestion plus durable et productive de nos ressources naturelles.	Le MRNF confirme qu'un budget pour la récupération en biomasse sera alloué pour l'ensemble de la province pour l'année 2024-2025.

UA 86-51

Thème	Catégorie de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Localisation des travaux	Piégeur	Un piégeur informe le MRNF qu'il a un sentier en bordure de la parcelle identifiée. Il offre de fournir le tracé GPS au MRNF. Il aimerait garder cette portion intacte pour pouvoir trapper la martre. Il a aussi des questionnements sur l'année prévue et la saison des récoltes.	Le MRNF confirme qu'il aimerait recevoir le tracé GPS pour que la planification du chantier prenne en compte les sentiers identifiés autant que possible. Les compagnies forestières feront une rencontre d'harmonisation opérationnelle avec le demandeur lorsque la planification des travaux sera plus avancée.
Localisation des travaux	Adepte de récréotourisme	Un club de motoneige souhaite être informé de la période et du calendrier des opérations prévues qui pourraient affecter ses activités.	Les préoccupations d'ordre opérationnel, comme la période de réalisation des travaux ou les chemins, doivent être harmonisées avec les compagnies forestières. Les compagnies forestières feront une rencontre d'harmonisation opérationnelle avec le club lorsque la planification des travaux sera plus avancée.
Infrastructure	Clientèle municipale	Une municipalité exige un entretien, la réparation des routes municipales, le signalement de tout dommage et l'information sur la période d'utilisation des routes pour l'ensemble des travaux qui concernent son territoire.	Les entreprises forestières réaliseront des ententes avec la municipalité pour leur utilisation des chemins municipaux en période d'opération. Les entreprises forestières s'engagent à transmettre sur demande le nombre de voyages de bois qui transiteront sur le réseau routier de la municipalité.
Infrastructure	Clientèle municipale	Une municipalité exige un entretien, une réparation des routes municipales, un signalement des dommages et l'information sur la période d'utilisation des routes de son territoire.	Les mesures d'harmonisation convenues avec les compagnies forestières en 2022 seront maintenues. Les entreprises forestières acceptent d'ajouter un suivi de l'entretien du réseau utilisé dans la mesure d'harmonisation.
Autre	Chasseur	Un groupe de chasseurs s'interroge sur le processus de consultation puisque des secteurs consultés en 2022, et pour lesquels il avait exprimé des préoccupations, sont en consultation de nouveau.	En raison des feux de forêt de 2023, la planification n'est pas terminée pour le secteur identifié. Le secteur a donc été remis en consultation pour que le MRNF puisse continuer à recueillir les préoccupations.

Thème	Catégorie de participants	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
		Ces chasseurs ont des préoccupations relativement aux chemins forestiers, à la période des travaux, au maintien d'un habitat propice pour l'orignal et au maintien de la biodiversité.	Le MRNF organisera une rencontre avec les compagnies forestières et le demandeur une fois que la planification sera plus avancée. L'aménagement écosystémique permet d'assurer le maintien des espèces sur l'ensemble du territoire. Ce type d'aménagement a pour objectif de veiller au maintien des principaux attributs et des principales fonctions écologiques des forêts naturelles dans le but de favoriser la santé de l'écosystème et sa biodiversité.

Conclusion

Le MRNF remercie les différents participants pour leur contribution à l'amélioration de nos planifications et pour l'expression de leurs intérêts et préoccupations qui nous aideront à prioriser les travaux à venir.

Pour consulter les différents documents de planification forestière liés à l'Abitibi-Témiscamingue, visitez Québec.ca à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/abitibi-temiscamingue>.

Notez que des consultations publiques sur les PAFIO sont organisées annuellement dans le but de recevoir les commentaires des organismes et des particuliers au cours de la période de validité des plans. Ces consultations se tiennent généralement en janvier. Pour visualiser la planification forestière opérationnelle, visitez la carte interactive de la région dans le site Web mentionné plus haut ou adressez-vous à l'une des six unités de gestion du MRNF mentionnées ci-dessous.

Courriel : abitibi-temiscamingue@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de Rouyn-Noranda

70, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
Téléphone : 819 763-3388

Unité de gestion de la Mégiscane

250, 14^e Avenue Est
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Téléphone : 819 737-2350

Unité de gestion de Val-d'Or

420, boulevard Lamaque
Val-d'Or (Québec) J9P 3L4
Téléphone : 819 354-4611

Unité de gestion du Lac-Abitibi

645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7623

Unité de gestion de l'Harricana-Sud

1122, Route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone : 819 444-5238

Unité de gestion du Témiscamingue

75, rue des Oblats Nord
Ville-Marie (Québec) J9V 1J2
Téléphone : 819 629-6494

Annexes

ANNONCE DE LA TENUE DE LA CONSULTATION

Le tableau suivant présente l'ensemble des différents moyens utilisés, par le MRNF ou par l'organisme responsable, pour diffuser l'annonce de la consultation publique.

Tableau 2 : Description et dénombrement des moyens utilisés pour annoncer la consultation publique

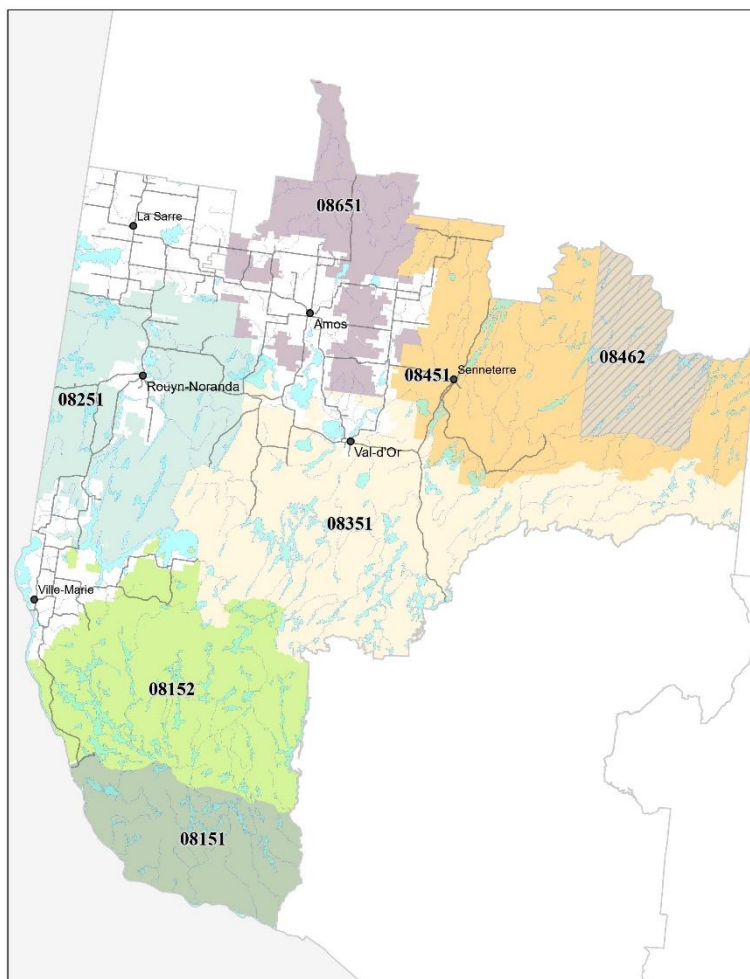
Moyen	Public ciblé	Précisions	Nombre	Date
Courriel	Citoyennes et citoyens voulant être tenus informés	Liste des citoyennes et citoyens ayant manifesté leur intérêt à être informés des consultations publiques	237 personnes	2024-01-10
		Membres et observateurs des TLGIRT	116 personnes	2024-01-10
Avis public	Lecteurs et lectrices de quotidiens et d'hebdomadaires	Tous les hebdomadaires des MRC touchées par les unités d'aménagement	<i>Le Citoyen Rouyn-Noranda</i>	2024-01-17 2024-01-24
			<i>Le Citoyen Abitibi-Ouest</i>	2024-01-17 2024-01-24
			<i>Le Citoyen Vallée-de-l'Or</i>	2024-01-17 2024-01-24
			<i>Le Citoyen Harricana</i>	2024-01-17 2024-01-24
			<i>Reflet Témiscamien</i>	2024-01-16 2024-01-23
Site Web	Média et grand public	Annnonce officielle	Québec.ca	2024-01-22
		Communiqué de presse accessible au grand public. Transmis aux journalistes et aux salles de presse régionales	Cision	2024-01-22
Réseau social	Personnes abonnées à la page Facebook du MRNF	Page publique gérée par le MRNF	1 publication	2024-01-10 2024-01-22
	Personnes abonnées à la page LinkedIn du MRNF	Page publique gérée par le MRNF	1 publication	2024-01-10 2024-01-22

AVIS PUBLIC

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

CONSULTATION PUBLIQUE – ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE Du 22 janvier au 15 février 2024

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite la population à participer à la consultation publique portant sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) 2023-2028 en Abitibi-Témiscamingue. Des travaux forestiers tels que la récolte de bois, la préparation de terrain, le reboisement, les éclaircies, la construction et la réfection de chemins multiusages sont potentiellement prévus dans certains secteurs de la forêt publique pour les unités d'aménagement 081-51, 081-52, 082-51, 083-51, 084-51, 084-62 et 086-51.



Pour consulter les plans et transmettre vos commentaires : [Québec.ca/consultations-foret-abitibi-temiscamingue](https://quebec.ca/consultations-foret-abitibi-temiscamingue)



Vous avez jusqu'au 15 février 2024 à 23 h 59 pour transmettre vos commentaires.

ACTIVITÉS D'INFORMATION

Les spécialistes du Ministère tiendront des séances d'information où seront précisés les secteurs d'intervention potentiels présentés en consultation publique, la façon d'émettre des commentaires en ligne et les suites données aux préoccupations émises. Une période de questions des participants et participantes conclura l'activité.

Unités d'aménagement 081-51 et 081-52 : Lundi 22 janvier 2024 de 18 h à 19 h

Unité d'aménagement 082-51 : Mercredi 24 janvier 2024 de 18 h 30 à 19 h 30

Unité d'aménagement 083-51 : Mardi 23 janvier 2024 de 18 h à 19 h

Unités d'aménagement 084-51 et 084-62 : Jeudi 25 janvier 2024 de 18 h à 19 h

Unité d'aménagement 086-51 : Mardi 30 janvier 2024 de 18 h 30 à 19 h 30

Pour y assister, veuillez vous inscrire au plus tard la veille de la séance d'information, à 23 h 59, par courriel : abitibi-temiscamingue.foret@mrnf.gouv.qc.ca. Des instructions et un lien Internet seront transmis par courriel aux personnes inscrites pour qu'elles puissent participer à la rencontre.

Pour plus d'informations

Les spécialistes sont également disponibles du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 aux coordonnées suivantes :

Par courriel : abitibi-temiscamingue.foret@mrnf.gouv.qc.ca

Unité de gestion du Témiscamingue

75, rue des Oblats Nord
Ville-Marie (Québec) J9V 1J2
Téléphone : 819 629-6494

Unité de gestion de Rouyn-Noranda

70, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
Téléphone : 819 763-3388

Unité de gestion de Val-d'Or

420, boulevard Lamaque
Val-d'Or (Québec) J9P 3L4
Téléphone : 819 354-4611

Unité de gestion de la Mégiscane

250, 14^e Avenue Est
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Téléphone : 819 737-2350

Unité de gestion de l'Harricana-Sud

1122, Route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone : 819 444-5238

Unité de gestion du Lac-Abitibi

645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7623

Note : Cette consultation ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

ACTIVITÉ D'INFORMATION TENUE

En collaboration avec la Ville de Rouyn-Noranda et les MRC de Témiscamingue, de La Vallée-de-l'Or et de l'Abitibi, des activités d'information ont été réalisées le 22 janvier 2024, le 23 janvier 2024, le 24 janvier 2024, le 25 janvier 2024 et le 30 janvier 2024 pour présenter aux gens du public la carte interactive et le processus de la consultation publique ainsi que pour les informer de la façon de formuler des commentaires.

